# Quoi de neuf !

**L'infolettre est la source d'information municipale destinée aux citoyens de Venise-en-Québec.**

**Mot du maire**

En ce début de 2023, je tiens à souhaiter, à tous les citoyen(ne)s, une prochaine année riche en bonheur et en santé.

En 2022, nous avons réalisé de grandes et belles choses au cours des derniers mois. D'autres défis nous attendent, mais je suis convaincu qu'ensemble, nous pourrons les surmonter.

Bonne année 2023,

Votre maire,
Raymond Paquette

## Vos nouvelles municipales de janvier 2023

**BUDGET 2023**

Conformément à la loi, le conseil municipal a adopté le 19 décembre dernier en assemblée extraordinaire les prévisions budgétaires pour l'année 2023. Une copie sera envoyée par la poste.

---

**VERSEMENT DES TAXES POUR 2023**

Les dates de paiements pour l'année 2023 sont fixées au 31 mars, 31 mai, 31 juillet et 29 septembre.

*> > En savoir plus*

---

© Tous droits réservés | 2023 | MUNICIPALITÉ DE VENISE-EN-QUÉBEC

**Notre adresse**
237, 16e Avenue Ouest
Venise-en-Québec (Québec) J0J 2K0
information@venise-en-quebec.ca | 450 346-4260 | **Visitez notre site web**

**CUEILLETTE DE SAPINS DE NOËL**

Le **12 janvier**, la Municipalité de Venise-en-Québec procédera à la cueillette des sapins de Noël naturels. Veuillez les déposer au bord de la chaussée a**vant 7 heures.**

---

**COMPO HAUT-RICHELIEU**

Le calendrier des collectes est disponible en ligne et sur le calendrier municipal.

*> > En savoir plus*

---

**MARCHE AU FLAMBEAU**
**28 JANVIER**

La marche au flambeau est une promenade nocturne entourée du mystère de la nature qui vous permet de découvrir autrement le sentier de la nature.

Le départ de la marche est à 18 h 30 au chalet du Parc de la nature.

*> > En savoir plus*

---

**5 à 7 CULTUREL**
**2 FÉVRIER**

Nous convions les citoyens de Venise-en-Québec à un **5 à 7 culturel le jeudi 2 février dès 17 heures au centre culturel** (239, 16e Avenue Ouest). Au menu : présentation de la démarche de politique culturelle, animation et ambiance musicale, cocktail, bouchées et tirage. Nous vous attendons en grand nombre !

© Tous droits réservés | 2023 | MUNICIPALITÉ DE VENISE-EN-QUÉBEC

**Comité consultatif d'urbanisme**

**DEMANDES AU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME (CCU)**

Pour présenter une demande au comité, vous devez la déposer AVANT LE TROISIÈME VENDREDI DU MOIS. Une demande doit contenir les documents suivants : les plans, l'estimation des coûts des matériaux et le certificat d'implantation.

Les demandes traitées par le CCU concernent les dérogations mineures (aux règlements de zonage ou de lotissement), les demandes étant liées à l'application du règlement en vigueur sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (P.I.I.A.) et les demandes relatives à un usage conditionnel. Dans ces situations, des documents supplémentaires sont requis. Informez-vous auprès de l'inspecteur municipal !

Les réunions du comité sont planifiées de manière à être coordonnées avec les séances du conseil municipal et ainsi rendre dès que possible une réponse aux requérants sur leur dossier respectif, qu'elle soit favorable ou défavorable. Par la suite, les permis conséquents aux demandes sont délivrés.

---

**Calendrier 2023**
Séances du Conseil municipal

Les séances du conseil municipal débutent à 19 heures au Centre culturel situé au 239, 16e Avenue Ouest.

**Calendrier 2023** - Les lundis 6 février, 6 mars, 3 avril, 1er mai, 5 juin, 3 juillet, 7 août, 2 octobre, 6 novembre et 4 décembre et le mardi 5 septembre.

---

**Gestion animalière**

**Enregistrement (médailles) et signalement d'animaux perdus**
Communiquez avec Proanima au 1 833-445-2525

> > proanima.com

---

**W W W**

Le **site web municipal** contient des informations importantes répondant à plusieurs questions.

> > veniseenquebec.ca

**facebook**

Abonnez-vous à notre page > > Facebook pour rester informé des nouvelles et activités de la Municipalité.

**bciti+**

Inscrivez-vous au **portail citoyen BCITI+**
Téléchargez l'application mobile ou consultez-le via l'internet.
> > venise-en-quebec.bciti.com/registration

© Tous droits réservés | 2023 | MUNICIPALITÉ DE VENISE-EN-QUÉBEC